



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra, faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel ([urbanisme@vsmsll.ca](mailto:urbanisme@vsmsll.ca)) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0) **au plus tard le mercredi 17 janvier 2024 à midi**. Le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de sa séance du conseil du jeudi 18 janvier 2024 à 20h.

**312, rue de la Coulée**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la réduction de la largeur de 2 cases de stationnement à 2.25 m chacune, au lieu de 2.5 m, et de permettre l'implantation d'un espace de stationnement à 0.2 m d'une ligne avant, au lieu du 0.3 m.

**364, rue des Cerisiers**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre l'aménagement d'un logement supplémentaire d'une superficie de 102.3 m<sup>2</sup>, au lieu de 85 m<sup>2</sup>.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

Louis Pilon. M. Sc., M. Éd., DESSAP  
Greffier et responsable des Service juridiques